## Modifications mensuelles juillet 2020

## Liste définitive

Version n° (1)



	Je		version n°		
СР			Modification		
n°	nom	Туре	Précisions	Effet	
111.01	Transformation industrielle des métaux	Indexation	Indexation de <b>1,01 %</b> :  - des salaires minima et effectifs  - du salaire minimum garanti.  - des indemnité pour les apprentis industriels	01-07-20	
111.02	Transformation artisanale des métaux	indexation	Indexation de <b>1,01 %</b> :  - des salaires minima et effectifs  - du salaire minimum garanti.  - des indemnités pour les apprentis industriels	01-07-20	
111.03	Montage de ponts & charpentes	Indexation	Indexation de <b>1,01 %</b> :  - des salaires minima et effectifs  - de la prime de séparation  - de l'indemnité verstimentaire	01-07-20	
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	info	
116.00	Industrie chimique	info new's	Prolongation d'octroi de l'indemnité de sécurité d'existence pour les jours de chômage temporaire Corona jusqu'au 31/08/2020	01-07-20	



	СР		Modification	
n°	nom	Туре	Précisions	Effet
121.00	Nettoyage	Indexation	Indexation de <b>1,04 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des salaires à la pièce - des salaires au forfait - des primes diverses - de l' indemnité vêtements de travail.	01-07-20
124.00	Construction	Indexation	Indexation de <b>0,60199 %</b> :  - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima.  - Adaptation des barèmes étudiants.  Adaptation des indemnités de logement et de nourriture.  Les montants sont :  - Indemnité de logement : 13,36 €  - Indemnité de nourriture : 27,97 €	01-07-20
125.01	Exploitations forestières	indexation	Indexation de <b>0.6 %</b> : - des salaires minima - de l'indemnités RGPT.	01-07-20
125.02	Scieries et industries connexes	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	info
125.02	Scieries et industries connexes	indexation	Indexation de <b>0,6 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT. Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.	01-07-20
125.03	Commerce du bois	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	info
125.03	Commerce du bois	indexation	Indexation de <b>0,6 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT.	01-07-20



	СР		Modification	
n°	nom	Туре	Précisions	Effet
126.00	Ameublement et industrie transformatrice du bois	Indexation	Indexation de <b>0,6 %</b> : - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima.	01-07-20
127.00	Commerce de combustibles	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	info
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	Indexation de <b>0,52 %</b> : - des salaires minima et effectifs - indemnités de sécurité d'existence.	01-07-20
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	Ilndexation de <b>0,52 %</b> :  - des salaires minima et effectifs.  - des indemnités journalières de nourriture, de logement et de séparation.	01-07-20
133.00. 02	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	indexation	Indexation de <b>0,52 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence	01-07-20
136.00	Transformation du papier et carton	Indexation	Indexation de <b>1,01 %</b> : - des salaires minima et effectifs.	01-07-20
140.01	Autobus et autocars	indexation	Indexation de <b>1,01%</b> : - des indemnités RGPT. Pour le personnel roulant des serv. Rég. Spécialisés	01-07-20
140.02	Taxis	info new's	L'employeur verse un complément pour chaque jour de chômage temporaire que ce soit pour raisons économiques ou pour cause de force majeur, Le complément est de 3,00€/ jour du 01/07/2020 au 31/12/2020. Dès que le plafond de 150€/travailleur est atteint, l'employeur ne paie plus de complément.	01-07-20
	Taxis	info new's	temporaire que ce soit pour raisons économiques ou pour caus force majeur, Le complément est de 3,00€/ jour du 01/07/2020 31/12/2020. Dès que le plafond de 150€/travailleur est atteint,	e de

	СР		Modification	
n°	nom	Туре	Précisions	Effet
142.01	Récupération de métaux	info new's	Indemnité complémentaire corona	01-07-20
142.01	Récupération de métaux	prime	Paiement de la prime est de <b>151,07 €</b> pour un travailleur à temps plein ayant une période de référence complète.	01-07-20
144.00	Agriculture	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20
145.01	Floriculture	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20
145.03	Pépinières	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20
145.04	Aménagement de parcs et jardins	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20
145.05	Fructiculture	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20



	СР		Modification	
n°	nom	Туре	Précisions	Effet
145.07	Culture des champignons et truffes	prime	Paiement de la prime annuelle de <b>59,48 €</b> (montant indexé).	01-07-20
146.00	Entreprises forestières	indexation	Indexation de <b>0,60 %</b> : - des salaires minima et effectifs.	01-07-20
207.00	Industrie chimique	info new's	Prolongation d'octroi de l'indemnité de sécurité d'existence pour les jours de chômage temporaire Corona jusqu'au 31/08/2020	01-07-20
209.00	Fabrications métalliques - employés	indexation	Au 01/07/2020, en application du mécanisme sectoriel d'indexation, les salaires minima et effectifs et le RMMG sectoriel sont indexés de 1,01 %.  Le plafond pour l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement par des moyens privés à l'exception des entreprises de la province de Limbourg est porté à 5010,10 € au 01/07/2020.	01-07-20
209.00	Fabrications métalliques - employés	info new's	Prolongation d'octroi de l'indemnité de sécurité d'existence pour les jours de chômage temporaire Corona jusqu'au 31/08/2020	01-07-20
220.00	Industrie alimentaire	prime	Pour les entreprises qui n'ont pas conclu d'accord d'entreprise sur de nouveaux avantages avant le 30 juin 2012, paiement d'une prime équivalente à <b>4,18 %</b> du salaire mensuel.	01-07-20
222.00	Transformation du papier et carton	indexation	Indexation de <b>1,01 %</b> : - des salaires minima et effectifs.	01-07-20

	СР		Modification	
n°	nom	Туре	Précisions	Effet
227.00	Secteur audio-visuel	éco-chèques	Octroi des éco-chèques	info
313.00	Pharmacies	prime	Paiement des primes annuelles de <b>125 €</b> - <b>176 €</b> - <b>105 €</b> .	01-07-20
326.00	Gaz & électricité	indexation	Indexation de <b>0,0371 %</b> : - des salaires minima précédents.	01-07-20
326.00	Gaz & électricité	prime	Paiement de la prime annuelle aux travailleurs sous contat de travail et entrés en service à partir du 01/01/2002. Le montant de base de la prime est de 495,00 €. Cependant, le montant de la prime annuelle correspond à l'évolution du dividende versé aux actionnaires en 2019.  Le montant de base est diminué/augmenté au maximum de 0,25 %.	01-07-20
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Comunauté germanophone	info new's	RW: Calcul du complément aux jours de chômage temporaire et maladie pendant le chômage survenu sur la période 01/06 au 30/06	01-07-20
340.00	Technologies orthopédiques	indexation	Indexation de <b>0,50 %</b> : - des salaires minima et effectifs des ouvriers uniquement indemnités de sécurité d'existence des ouvriers uniquement.	01-07-20
340.00	Technologies orthopédiques	prime	Octroi d'une prime unique en 02/2020.	rétroactif



СР		Modification Modification			
n°	nom	Туре	Précisions	Effet	
САР	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.  Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-07-20	

